

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE LUNDI 19 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 19 décembre 2016 à 19h00. La mairesse Francine Asselin-Bélisle et les conseillers, Yves Germain, Marcel Dubé, Vincent Mainville, Jérôme St-Louis, Luc Bélisle et Jean-Pierre Allard sont présents.

La présentation du budget 2017 est faite par le directeur général. Suite à cette présentation, la mairesse Francine Asselin-Bélisle ouvre, pour l'assemblée, une période de questions portant sur le budget. À la suite de cette période de questions, le conseil est prêt à procéder.

2016-12-18

### 1. **BUDGET 2017**

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de l'article 954 du Code municipal le conseil doit adopter, avant le 31 décembre de chaque année, le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

REVENUS	2016	2017
Taxes foncières	596 712,00 \$	611 546 \$
Taxes spéciales – Barrage Lac-Allard		9 710 \$
Services ordures	85 000,00 \$	85 000 \$
Revenus source locale	34 800,00 \$	36 799 \$
Transferts:		
→ Taxes lots gouvernement	35 270,00 \$	35 270,00 \$
→ Compensation collecte sélective	18 700,00 \$	17 255 \$
→ Réseau routier (chemin d'hiver)	96 367,00 \$	97 400 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>866 849 \$</b>	<b>892 980 \$</b>

DÉPENSES	2016	2017
<b>Administration générale</b>		
Conseil municipal	56 506,00 \$	55 075 \$
Gestion financière	231 020,00 \$	231 500 \$
Évaluation de la MRC	23 815,00 \$	25 950 \$
Élection		8 800 \$
Quote-part MRC - cour municipale	675,00 \$	700 \$
<b>TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>312 016,00 \$</b>	<b>322 025 \$</b>

<b>Sécurité publique</b>		
Service de police	67 000,00 \$	64 000 \$
Protection incendie	54 825,00 \$	63 664 \$
Gestion barrage	4 500,00 \$	4 500 \$
<b>TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>126 325,00 \$</b>	<b>132 164 \$</b>

<b>Transport routier</b>		
Voirie municipale	127 660,00 \$	140 750 \$
Entretien neige	90 700,00 \$	90 000 \$
Éclairage des rues	11 800,00 \$	12 000 \$
Transport collectif	3 100,00 \$	2 500 \$
<b>TOTAL TRANSPORT ROUTIER</b>	<b>233 260,00 \$</b>	<b>245 250 \$</b>

<b>Hygiène du milieu</b>		
Contrat de cueillette	32 510,00 \$	33 100 \$
Enfouissement	27 000,00 \$	24 000 \$
Autres	9 250,00 \$	5 925 \$
<b>TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>68 760,00 \$</b>	<b>63 025 \$</b>

<b>Aménagement &amp; Urbaniste</b>		
Quote-part MRC	7 132,00 \$	8 000 \$
Développement	12 675,00 \$	11 927 \$
Tourisme	1 120,00 \$	1 000 \$
<b>TOTAL AMÉNAGEMENT ET URBANISTE</b>	<b>20 927,00 \$</b>	<b>20 927 \$</b>

<b>Loisirs &amp; Culture</b>		
Parc linéaire	2 225,00 \$	650 \$
Édifice St-Hugues	10 100,00 \$	12 800 \$
Patinoire et salle	10 325,00 \$	14 248 \$
Plage et terrain de jeu	14 760,00 \$	13 600 \$
Organisme local - Supralocaux	18 340,00 \$	17 200 \$
Bibliothèque	19 175,00 \$	17 240 \$
Autres cultures	4 500,00 \$	5 000 \$
<b>TOTAL LOISIRS ET CULTURE</b>	<b>79 425,00 \$</b>	<b>80 738 \$</b>

<b>Frais de financement</b>		
Intérêt dette à long terme	5 554,00 \$	5 500 \$
Intérêt / marge de crédit	1 500,00 \$	2 500 \$
Frais de banque	2 000,00 \$	4 000 \$
<b>TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT</b>	<b>9 054,00 \$</b>	<b>12 000 \$</b>

<b>Immobilisations infrastructure</b>		
Remb. Capital - Infrastructures	4 300,00 \$	4 110 \$
Infrastructure chemins	12 740,00 \$	12 740 \$
<b>TOTAL IMMO INFRASTRUCTURES</b>	<b>17 040,00 \$</b>	<b>16 850 \$</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>866 807,00 \$</b>	<b>892 979 \$</b>

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis, appuyé par le conseiller Yves Germain et résolu à l'unanimité de déposer, aux fins du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les prévisions budgétaires détaillées pour l'année 2017, d'adopter les prévisions budgétaires de 2017 en regard des revenus pour un montant de 892 980\$ et des prévisions budgétaires de 2017 en regard des dépenses et affectations pour un montant de 892 979 \$ et d'adopter le programme triennal d'immobilisation 2017 – 2018 – 2019 suivant:

- ⇒ Barrage Lac-Saguay
- ⇒ Rampe de mise à l'eau Lac-Allard
- ⇒ Bâtiment accessoire – Garage
- ⇒ Coupe jardinatoire – Boisé Joseph-BB.-Gauthier
- ⇒ Asphaltage pour chemins municipaux afin d'améliorer la surface de roulement
- ⇒ Amélioration du réseau routier : - Gravelage et drainage (fossé), mise en forme et rechargement de concassé.

Adoptée

2016-12-19

## **2. TAXATION 2017**

**ATTENDU QUE** ce conseil se doit de réaliser par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, et faire face aux autres obligations de la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2016 no 2016-12-04.

**À CES CAUSES**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard, appuyées par le conseiller Vincent Mainville et résolu à l'unanimité que le conseil statue et ordonne par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir;

### **ARTICLE I**

Qu'une taxe de soixante et neuf et quatre-vingt-neuf centièmes (0.6989\$) par cent dollars de la valeur telle que portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2017 sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes les constructions y étant érigées, s'il a lieu et tout ce qu'incorporé aux fonds, et défini par la loi comme biens-fonds ou immeubles.

### **ARTICLE II**

Qu'une taxe spéciale pour le barrage du Lac-Allard de un et onze centièmes (0.0111\$) par cent dollars de la valeur telle que portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2017 sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes les constructions y étant érigées, s'il a lieu et tout ce qu'incorporé aux fonds, et défini par la loi comme biens-fonds ou immeubles.

### **ARTICLE III**

Qu'une taxe de service de cent soixante-dix dollars (170\$) soit imposée et prélevée pour toute résidence, chalet et loyer pour la cueillette des ordures ménagères.

### **ET**

Qu'une taxe de service de deux cent soixante-dix dollars (270\$) soit prélevée pour tout commerce pour la cueillette des ordures.

**ARTICLE IV**

Que le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et les mutations immobilières soit de dix pour cent (10%) l'an pour l'année 2017.

**ARTICLE V**

Que la taxe foncière est payable en trois (3) versements égaux. Les dates de ces versements sont les 1<sup>er</sup> avril, 29 juin et 27 septembre de chaque année.

**ARTICLE VI**

Que le présent règlement entrera en force et en vigueur, le jour de sa publication conformément à la loi.

Adoptée

2016-12-20

**3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 19h30.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse